Image not found or type unknown

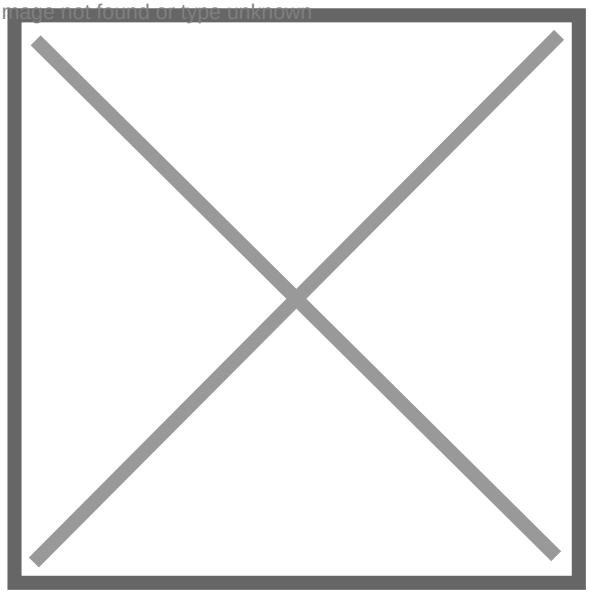

Concession cimetière

Par **Dodu70!**, le **24/02/2022** à **19:01**

Bonjour,

Comment puis-je récupérer le droit de concession au cimetière ? Etant divorcé, c'est mon ex femme qui avait acheté le titre lors du décès de notre fils. mais elle n'y met pas les pieds.

A ce jour, il ny a toujours pas de pierre tombale. Toutes communications est restée fermées, refus catégorique de me laisser installer et payer moi même la sépulture.

Merci de m'avoir lu.

Par **amajuris**, le **25/02/2022** à **18:27**

bonjour,

vous ne pouvez pas récupérer une concession funéraire auprès de la personne qui l'a achetée qui n'en est pas propriétaire.

si la personne qui l'a achetée n'en veut plus, elle doit la restituer auprès de la commune, si cela est encore possible si votre fils y est enterré.

la mairie peut être vous aidée.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés